

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 23 septembre 2021</b>	<b>N° 2021-525</b>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET  
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Mission contractualisation</b>	<b>N° 2021-525</b>

---

**Gradignan - Contrat de codéveloppement 2018-2021 - Requalification du Château de l'Ermitage - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Château de l'Ermitage se situe au cœur du parc du même nom à Gradignan, à proximité du centre-ville. Il s'agit d'une ancienne propriété viticole des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, typique de la région bordelaise, qui a été exploitée par des négociants en vin et des viticulteurs jusqu'à son rachat par la ville de Gradignan en 1945.

Le site a abrité la Mairie jusqu'en 1986 mais seul le rez-de-chaussée était utilisé jusqu'à récemment, accueillant des activités variées telles qu'un relais d'assistantes maternelles ou une épicerie solidaire.

La ville de Gradignan souhaite aujourd'hui réinvestir le lieu et développer un lieu ressource pour le soutien à l'économie et l'accès à l'emploi.

La « Maison de l'Economie et de l'Emploi » doit permettre le rassemblement de différentes structures en un seul lieu, leur offrir une meilleure visibilité dans l'espace public, une plus grande synergie entre acteurs et le développement de nouvelles pistes d'actions collectives. Une logique de guichet unique pour l'usager, via un accueil mutualisé, sera mise en place afin de simplifier les démarches d'information et d'orientation vers les structures d'accompagnement. Les structures regroupées au sein de la Maison de l'Economie et de l'Emploi sont les suivantes :

- des services municipaux (Emploi et Action commerciale et artisanale),
- la Mission Locale des Graves,
- le siège du PLIE Portes du Sud,
- la Canopée (incubateur d'entreprises et coworking),
- des permanences ou animations de structures partenaires (Pôle Emploi ...),
- des espaces numériques de formation et de travail,
- une importante restructuration (mise en sécurité et accessibilité) du bâtiment est prévue, ainsi qu'une extension, tout en préservant le caractère patrimonial et l'identité du lieu puisque les caractéristiques architecturales, notamment baroques, seront préservées.

Enfin les abords du Château seront requalifiés dans le style jardin à la française afin d'intégrer le projet dans le parc existant et de préserver l'esprit du lieu.

Compte tenu des enjeux métropolitains du projet, notamment en termes de développement économique, la commune de Gradignan sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole

pour la somme de 1 800 000€, ce qui représente 43,64 % du budget prévisionnel estimé à 4 125 000€.

Le tableau ci-dessous précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Coûts prévisionnels APD HT	Dépenses	Recettes	
Travaux de rénovation sur bâti principal (dont VRD)	3 251 000€	Bordeaux Métropole	1 800 000€
Aménagements extérieurs/parking	325 000€	Ville Gradignan	1 925 000€
Mobilier/bureautique/informatique	230 000€	Etat DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local	400 000€
Honoraires maîtrise d'œuvre	319 000€		
<b>Coût prévisionnel HT</b>	<b>4 125 000€</b>	<b>Coût prévisionnel HT</b>	<b>4 125 000€</b>

Ce projet figure au contrat de codéveloppement 2018-2021 de la ville de Gradignan, dans la fiche n°041920121 « Maison des entreprises et de l'emploi au sein du château de l'Ermitage ».

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 800 000 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la présente délibération :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5215-26, L5217-7 et L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi de subventions d'une métropole envers les communes membres,

**VU** la délibération n° 2018/247 en date du 27 avril 2018 autorisant Monsieur le Président à signer les 28 contrats de codéveloppement,

**VU** la délibération n° 2018-06-25-02 en date du 25 juin 2018 par laquelle le conseil Municipal de Gradignan autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de codéveloppement,

**VU** la délibération n° 2020/553 en date du 18 décembre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer les 28 avenants aux contrats de codéveloppement,

**VU** la délibération n° 2021/01/25/01 en date du 25 janvier 2021 par laquelle le conseil Municipal de Gradignan autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de codéveloppement,

**VU** la délibération n°2020/10/26/12 en date du 26 octobre 2020 par laquelle le conseil Municipal de Gradignan adopte le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du Château de l'Ermitage et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention,

**VU** l'arrêté attributif n° 2020-33-107 en date du 17 décembre 2020 par lequel la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine attribue une subvention de 400 000€ à la ville de Gradignan au titre de la réhabilitation du Château de l'Ermitage et de la création de la maison des entreprises et de l'emploi,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2021 de la ville de Gradignan dans la fiche n°041920121 « Maison des entreprises et de l'emploi au sein du château de l'Ermitage »,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 800 000 € à la commune de Gradignan au titre de la création de la Maison des entreprises et de l'emploi au sein du château de l'Ermitage,

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention,

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :** la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2021, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Brigitte TERRAZA</p>
---	---